

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUET Gérard, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique

Absents : PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : BALLAND Alain, DENIS Valéry, PHILIPPON Elisabeth, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, BRANLE Christian, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, BRET Marc, LEPRINCE Didier, BILLET André, BLUM Catherine

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°32	Résidence Saint-Liébault - Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) d'Estissac - Propositions budgétaires 2020
RAPPORTEUR	Marcel GATOUILLET

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
110	114	114		1	11

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

**RESIDENCE SAINT-LIEBAULT
MAISON D'ACCUEIL ET DE RESIDENCE POUR L'AUTONOMIE (MARPA) D'ESTISSAC
PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2020**

Exposé :

Troyes Champagne Métropole assure, dans le cadre de ses compétences, la gestion de la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) d'Estissac.

Conformément au III^e alinéa de l'article L 313-12 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), la MARPA relève du statut de « Résidence Autonomie ».

A ce titre, la MARPA est soumise aux règles budgétaires, comptables et financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux prévues aux articles L314-1 et L 314-7 et R314-1 à R314-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précisent les modalités de la procédure budgétaire.

Cette dernière comprend trois étapes :

1 – Les propositions budgétaires en dépenses et recettes doivent être arrêtées par l'organe délibérant ;

2 - Elles sont transmises au Département de l'Aube (autorité de tarification) avant le **31 octobre de l'année N pour l'année N+1**.

Face aux propositions budgétaires formulées par le gestionnaire de l'établissement, le Département dispose d'un pouvoir de réformation des recettes et charges.

Le gestionnaire dispose d'un délai de **8 jours** pour faire connaître son éventuel désaccord qu'il doit motiver.

3 – Au terme de cette procédure contradictoire, le Département doit prendre une décision expresse d'autorisation des dépenses et recettes. Le Département fixe également la tarification de l'établissement, à savoir le prix de journée des hébergements.

Dans le cadre de cette navette budgétaire, qui précède l'adoption définitive du budget primitif, il est proposé d'adresser au Département, les propositions budgétaires pour l'exercice 2020, résumées comme suit :

Section d'exploitation	
DEPENSES	295 945,00
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	68 850,00
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	158 971,00
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	66 795,00
RECETTES	294 616,00
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	280 616,00
GROUPE III - Produits financiers et produits non encaissables	
Subvention d'équilibre	
Résultat la section d'exploitation reporté N-1 (estimé)	14 000,00

Section d'investissement	
DEPENSES	168 000,00
16- Emprunts et dettes assimilés	8 000,00
20- Immobilisations incorporelles	20 000,00
21 – Immobilisations corporelles	140 000,00
23 – Immobilisations en cours	
RECETTES	168 000,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00
16 – Emprunts et dettes assimilés	8 000,00
28 – Amortissements des immobilisations	42 200,00
Résultat de la section d'investissement reporté (estimé)	114 300,00

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER les propositions budgétaires 2020 équilibrées en dépenses et en recettes du budget annexe de la MARPA ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote